



Autorite parentale conjointe

Par **linere**, le **02/04/2013** à **19:54**

J'ai la garde de mes enfants 1 garçon de 8 ans et 1 fille de 3 ans. Quand le week-end arrive je demande à leur père de ne pas les emmener à la salle des témoins de Jéhova, car moi étant de confession catholique, je lui es fait savoir que je n'étais pas d'accord et monsieur les emmènent quand même en disant qu'il a l'autorité parentale conjointe et qu'il fait ce qu'il veut quand il vient les prendre et que je n'es pas le droit de m'immiscer chez lui . J'ai fait appel à une médiatrice depuis 2011 et à chaque fois que j'ai fait appel à la médiatrice monsieur fait toujours comme-ci celle-ci ne la pas appelée et qu'il n'est pas au courant, comme si la parole de la médiatrice n'a pas de valeur, et que seul lui a tous les droits. Il a fait une reconnaissance de paternité pour sa fille le 25 octobre 2010. Et depuis 2012 Elle est au même titre que son frère 1 week-end par mois, et pour Noël et jour de l'an selon l'année pair ou impair la 1ère ou 2ème semaine et les grande vacances c'est la même chose. Mes ma fille a chaque fois que je lui dit qu'elle part avec son père elle se met a pleurer et elle dit non. Il se plaint par rapport au sport en disant que ces moi qui incite mon fils alors que je lui est demandé son avis avant de l'inscrire et que c'est moi qui paie avec l'argent de mon compte. Que dois-je faire pour que se soit plus simple pour lui et moi ?